

Le référendum du 17 mai
2018 au Burundi : Voter
pour sauver sa peau.



Rapport de monitoring conjoint de la société
civile burundaise sur les violations des droits
humains pendant la période du référendum
constitutionnel du 17 mai 2018 au Burundi

Organisations de la société civile
burundaise

5/28/2018

RESUME EXECUTIF	2
1. INTRODUCTION	6
I.1. CONTEXTE	7
I.2 UNE REVISION CONSTITUTIONNELLE TAILLEE POUR LES INTERETS D'UNE SEULE PERSONNE : PIERRE NKURUNZIZA	8
I.3 LA MILICE IMBONERAKURE FORMEE ET GALVANISEE POUR TUER	9
II. UNE CAMPAGNE PONCTUEE DE DISCOURS DE HAINE ET DE NOMBREUSES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS.	11
II.1. INTIMIDATIONS ET DISCOURS DE HAINE	11
II.1.1. LES DISCOURS DE PIERRE NKURUNZIZA : INTOLERANCE ET INCITATION A LA HAINE	12
II.1.2. LE DISCOURS DU CADRE DU CNDD-FDD MELCHIADE NZOPFABARUSHE : UNE INCITATION AU MEURTRE NON VOILE	12
II.1.3. LE DEPUTE LEONIDAS MUKESHIMANA OU LE DISCOURS TYPE DU CNDD-FDD	13
II.2. DES INTIMIDATIONS AU QUOTIDIEN	14
II.3. LES CONTRIBUTIONS FORCEES AUX ELECTIONS EN TOUTE ILLEGALITE	15
II.4. LES PRINCIPAUX CAS DE VIOLENCE ET AUTRES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PENDANT LA CAMPAGNE ET LE REFERENDUM	16
II.5. L'ASSASSINAT DE SIMON BIZIMANA : UN CAS EMBLEMATIQUE DE LA RESISTANCE PACIFIQUE ET DE LA REPRESSION	17
II.6. INTIMIDATIONS ET VIOLATIONS DES LIBERTES PUBLIQUES PENDANT LA CAMPAGNE REFERENDAIRE	18
III. ORGANISATION DU SCRUTIN DU 17 MAI 2018 ET DEPOUILLEMENT	20
III.1 DES IRREGULARITES GRAVES ET NOTOIRES QUI ENLEVENT TOUTE CREDIBILITE AU SCRUTIN DU 17 MAI 2018	21
III.2 LA POSITION DE L'OPPOSITION POLITIQUE AYANT PARTICIPE AU REFERENDUM	22
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	22

Résumé exécutif

0. Le Burundi traverse une crise socio-politique profonde causée par la volonté de Pierre NKURUNZIZA de se maintenir au pouvoir en violation de la constitution du Burundi de 2005 et de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. En effet, cet accord avait permis au pays de passer une décennie dans la stabilité avec la possibilité de vider les contentieux du passé et construire une paix et un développement durables.
1. La remise en cause de l'Accord d'Arusha ne date pas de 2015. Depuis 2005, le pouvoir dirigé par le CNDD-FDD s'est mis progressivement à vider l'Accord d'Arusha de tout son contenu dans le but de l'enterrer définitivement. Comme le dit si bien Thierry Vircoulon : « On sait que depuis 2015 il n'y a plus de démocratie et de sécurité au Burundi. L'Accord d'Arusha est déjà mort, le référendum n'est que l'officialisation de son décès¹² ». Ce référendum n'est que l'aboutissement d'un processus progressif de fermeture de l'espace démocratique.
2. Depuis le déclenchement de la crise en avril 2015, la communauté internationale a pris de nombreuses initiatives pour ramener la paix au Burundi et protéger la population civile face à la répression du régime de Pierre Nkurunziza. Toutes les initiatives prises par les Nations Unies et l'Union Africaine se sont heurtées à une fin de non-recevoir du pouvoir de Pierre Nkurunziza, opposant chaque fois la souveraineté nationale pour donner la légitimité à toutes ses dérives. Pour saboter les négociations inclusives prônées par la communauté internationale sous l'égide de la Communauté africaine, Pierre Nkurunziza a mis en place un processus interne de dialogue entièrement sous sa botte. C'est elle qui a « légitimé » les propositions d'amendement de la constitution visant à faire sauter les verrous sur la limite des mandats présidentiels de 5 ans chacun, à deux, et élaguer de la constitution toutes les dispositions à caractère consociatif issues de l'Accord d'Arusha.
3. Une levée de bouclier générale est venue d'une partie importante de la communauté internationale pour fustiger la tenue de ce référendum. Ainsi, quelques jours avant le scrutin, le Président de la Commission de l'Union Africaine Moussa FAKI, à travers une correspondance au Médiateur dans le conflit burundais lui a demandé d'user de tous les moyens à sa disposition pour empêcher la tenue d'un référendum du 17 mai 2018. Selon cette correspondance, la révision unilatérale de la constitution va à l'encontre des recommandations en faveur du dialogue inclusif prônées par la région, l'Union

² Esdras Ndikumana, Référendum au Burundi : enterrement de l'accord d'Arusha ou volonté populaire ? <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20180517-burundi-referendum-accord-arusha-volonte-populaire>, publié le 17 mai 2018.

Africaine et les Nations et recèle le potentiel d'entraîner de conséquences graves pour le Burundi et la région dans son ensemble. Le Président de la Commission de l'Union Africaine a interpellé le médiateur pour qu'il prenne ses responsabilités en tant que garant de l'accord d'Arusha³.

4. D'une même voix, l'ensemble des acteurs et des organismes de la communauté internationale ont fustigé la tenue de ce référendum et la révision unilatérale et inopportune de la Constitution. Il s'agit notamment des Nations Unies, de l'union Européenne, des Etats Unis d'Amérique et de la plupart des organisations non gouvernementales internationales de défense des droits humains. Tous ont décidé de ne pas envoyer d'observateurs.
5. Pour les mêmes raisons, les organisations de la société civile burundaise⁴ ont pris la même résolution mais ont décidé de faire l'observation des entraves aux libertés et des violations des droits de l'homme au cours de ce processus.
6. Les investigations menées montrent de nombreuses violations des droits et libertés des citoyens pendant la période du référendum électoral. Les membres de la Coalition « Amizero y'Abarundi », en ont été les principales victimes.
7. Outre les atteintes aux libertés et à l'intégrité physique, le processus électoral lié au référendum a aussi entraîné des violations des droits socio-économiques par le biais des contributions forcées pour le référendum et les élections générales de 2020. Les droits sociaux des travailleurs, le droit syndical, le droit à des conditions de vie décente ont tous été mis à mal par cette décision gouvernementale illégale car n'étant pas autorisée par la loi des finances à travers une loi.
8. Le climat de campagne a été marqué par différents discours d'intolérance et de haine dont les plus marquants ont été prononcés par le Président Pierre Nkurunziza lui-même. En effet, avant le lancement de la campagne, il avait fait un discours prémonitoire de ce qui allait se passer en avertissant que quiconque s'opposerait à son projet aurait un laisser-passer pour le ciel. D'autres cadres de son parti ont suivi son exemple. A l'instar de Melchiade Nzopfabarusha qui a dit que les opposants allaient être jetés dans le lac Tanganyika pour nourrir les poissons. Même s'il a été arrêté et condamné, certes pour une peine légère par rapport à la gravité de son délit, beaucoup ont continué à dire la même chose ou pire de façon plus sournoise.

³ Lettre de Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine au Président Kaguta Yoweri Museveni, Addis Abeba, le 10 mai 2018

⁴ La liste des organisations auteurs du rapport est communiquée en annexe.

9. Pour éviter tout observateur indépendant, le gouvernement a pris la décision de suspendre les radios indépendantes qui couvraient encore le pays, à savoir la voix de l'Amérique (VOA) et la BBC qui ont des émissions en kirundi et qui seraient de plus en plus suivies depuis que les radios indépendantes ont toutes été brûlées et interdites. Cette décision a été prise deux semaines avant la tenue du référendum pour s'assurer que tout se ferait à huis clos, loin des regards indiscrets.
10. Les organisations auteurs de ce rapport font habituellement des rapports périodiques, chacune sur sa thématique de prédilection, et il ne s'agit pas ici d'une somme de ces rapports qui sont par ailleurs régulièrement communiqués au public et consultables sur les sites web respectifs de ces organisations.
11. Le rapport est le résultat d'un travail de monitoring fait en synergie qui vise essentiellement un double objectif. D'un côté, il s'agit de décrire, commenter et analyser les violations les plus saillantes documentées autour du référendum constitutionnel en tant qu'événement majeur spécifiquement contesté, organisé dans une situation de crise et qui va profondément toucher la vie socio-politique du pays. D'un autre côté, il s'agit de conjuguer les efforts et parler d'une voix unique afin que les organisations régionales, les Nations Unies et d'autres partenaires clés sachent qu'il ne faut pas attendre pour prendre les mesures qui s'imposent au Burundi avant qu'il ne soit trop tard.
12. Les organisations auteurs de ce rapport constatent qu'au-delà des preuves qui sont déjà ostentatoires, le régime de Pierre NKURUNZIZA a déjà réuni toutes les conditions pour l'instauration d'un régime totalitaire avec des risques de perpétration de crimes massifs graves contre ceux qui sont considérés comme ses opposants. Les signes précurseurs sont déjà là. Il s'agit notamment de la création, l'entraînement militaire, l'armement, l'entretien, le soutien officiel d'une milice qui supplante actuellement toutes les institutions militaires, judiciaires et administratives du pays : la milice Imbonerakure. En outre, il y a les discours de haine distillés par les autorités du pays, le Président venant en tête, et comportant des appels publics au lynchage des opposants et à d'autres ennemis du pays ou à travers des messages sournoisement propagés. Aussi, une certaine déshumanisation des Tutsis est en cours, ils sont appelés des « MUJERI », c'est-à-dire « Malingres et méprisables chiens errants » sont d'autres signes qui ne trompent pas et qui constituent des signes précurseurs des risques de génocide dont tous les ingrédients ont été mis en place. Comme l'armée burundaise a été divisée, les militaires tutsi à la fois humiliés et persécutés, ne pourront pas être ce rempart voulu dans l'Accord d'Arusha pour protéger la minorité. La majeure partie de l'armée, censée être professionnelle et républicaine, regarde tétanisée les crimes commis par le régime y compris dans ses rangs.

Face à tout ce qui précède, les Organisations auteurs de ce rapport conjoint de monitoring formulent les recommandations ci-après :

Au Gouvernement du Burundi :

- a. Libérer tous les prisonniers politiques et d'opinion sans conditions ;
- b. Accepter de négocier sans préconditions avec les opposants politiques dans l'intérêt d'un avenir commun, partagé de tous les Burundais ;
- c. Cesser toutes les formes de persécution à l'encontre des opposants ou d'autres citoyens présumés comme tels ;
- d. Faire cesser les intimidations orchestrées par les Imbonerakure à l'endroit de la population partout dans le pays en général et dans les milieux scolaires et universitaires en particulier.

A la Communauté de l'Afrique de l'Est :

- a. Constatant son incapacité à aider les Burundais à sortir de la crise actuelle et en appelant à l'Union Africaine et aux Nations Unies pour des efforts conjoints plus concrets et contraignants au régime de Bujumbura ;
- b. Prendre des mesures conséquentes pour cesser de soutenir un régime totalitaire, responsable de graves et massives violations des droits humains, et mettre la pression sur ce régime, notamment à travers un embargo économique ciblé pour qu'il accepte de participer à des négociations inclusives ;
- c. Respecter scrupuleusement les conventions internationales en matière d'accueil et de protection des réfugiés burundais se trouvant dans les différents pays de l'EAC ;

A l'Union Africaine et aux Nations Unies :

- a. Mettre en œuvre la responsabilité de protéger en faveur du peuple burundais victime de répression et d'atrocités de masse ;
- b. Instaurer un cadre permanent de monitoring des violations des droits humains sur le Burundi et soutenir tous les mécanismes internationaux mandatés à cet effet ;
- c. Soutenir la Cour Pénale Internationale dans son travail d'enquête et de poursuite des auteurs de crimes pour mettre fin à l'impunité au Burundi ;
- d. En collaboration avec les pays de l'EAC, prendre des sanctions économiques ainsi que des sanctions individuelles à l'endroit des autorités burundaises afin d'amener le régime à accepter de négocier sans condition préalable ;
- e. Procéder au retrait des éléments des forces de défense nationales burundaises (FDNB) de toutes les opérations de maintien de la paix (OMP) onusiennes et de l'Union africaine en l'absence de progrès du processus politique et dans le cas de la poursuite des graves violations des droits humains au Burundi ;

Au Peuple Burundais :

- a. Ne pas céder à la terreur érigée en mode de Gouvernement et continuer à témoigner et dénoncer par tous les moyens, les dérapages commis par le régime en place ;
- b. Garder la cohésion et de ne pas céder aux manœuvres divisionnistes et aux discours de haine et d'aversion ethnique du pouvoir et de ses acolytes.

I. Introduction

En 2014, le régime de Pierre NKURUNZIZA avait échoué à faire réviser la Constitution faute de la majorité requise. Une seule voix avait manqué pour opérer ce changement. Malgré ce revers, le Président Pierre NKURUNZIZA n'a pas hésité à passer outre la constitution en briguant un troisième mandat de 5 ans qui a plongé le pays dans une grave crise sociale, économique et politique. En effet depuis le mois d'avril 2015, le pouvoir et ses agents ont tué, torturé, violé, emprisonné et forcé des milliers de Burundais à l'exil. De façon persistante, le pouvoir a fait obstruction à toutes les voies de résolution pacifique de la crise, spécialement à travers des négociations inclusives entre tous les protagonistes.

Depuis le déclenchement de la crise, le pouvoir burundais se mure dans une autarcie progressive, développant une rhétorique où la souveraineté nationale est omniprésente et sans cesse invoquée pour rejeter toute initiative ou tout rapport émanant de l'extérieur. Nul n'est épargné y compris les Nations Unies. Dans ce contexte, les populations sont fréquemment mobilisées et utilisées comme paravent pour manifester le refus de la nation par rapport à ces initiatives et ces rapports produits par les groupes ou les pays que le pouvoir qualifie d'ennemis. Pour quadriller le pays et imposer la terreur, la milice imbonerakure, para militarisée, est devenue l'instrument ultime de répression, galvanisée par des messages de haine et de division ethnocentristes.

Depuis 2016, en vue de torpiller les efforts de la Communauté de l'Afrique de l'Est, parrain du dialogue inter burundais, pour une solution négociée, le régime burundais a mis en place une commission de Dialogue Inter Burundais (CNDI) présidée par un évêque de l'église méthodiste Unie du Burundi, Mgr Justin Nzoyisaba. Se basant sur les conclusions de ce dialogue, dont le rapport n'a jamais été publié, le pouvoir a annoncé que la population souhaitait la modification de la Constitution afin de faire sauter entre autres les verrous sur les limites des mandats présidentiels et d'autres dispositions émanant de l'Accord d'Arusha.

Suite à cela, par le décret n° 100/089 du 12 mai 2017, une commission chargée d'amender la Constitution a été mise en place. Plus tard, un texte non officiel a circulé sur les réseaux sociaux, comportant les amendements proposés à la constitution de

2005. Au final, ce texte jamais démenti sera différent de celui communiqué officiellement par la CENI sur son site web officiel.

Ce rapport répertorie et analyse les discours et les violations des droits humains au cours de la période du référendum constitutionnel. Naturellement ces deux aspects sont intrinsèquement liés. Plus exactement, ces violations semblent trouver leur légitimité dans un appel public au lynchage à l'égard des opposants à la révision de la Constitution, lancé par Pierre NKURUNZIZA. Ce discours a été prononcé à Bugendana en Province Gitega au centre du pays, en date du 12 décembre 2017.

I.1. Contexte

Le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 a été organisé au lendemain de l'échec du dialogue inter burundais piloté par le médiateur et Président ougandais Yoweri Museveni assisté par l'ex-président tanzanien, Benjamin Mkapa. Le dernier round de ce dialogue avait été organisé à Arusha du 27 novembre au 8 décembre 2017. Un accord politique était attendu par la médiation mais les positions des blocs opposés (gouvernement et opposition) étaient inconciliables. La session avait été boycottée par les leaders de l'opposition en exil, notamment le CNARED, et de la société civile indépendante, en exil.

Le président Nkurunziza qui, par ses multiples blocages, a contribué à cet échec, a lancé la campagne sur le référendum constitutionnel le 12 décembre 2017. Ceci afin de faire sauter le dernier verrou qui l'empêche de briguer un nouveau mandat en 2020 alors que le contentieux sur le troisième mandat n'est pas encore vidé. Le vote de ce projet ne fait l'objet d'aucun doute au vu de la terreur instaurée. Ainsi le Président Pierre Nkurunziza pourra rester encore au pouvoir pendant 14 ans, jusqu'en 2034.

Malgré les recommandations de l'opposition burundaise et de la communauté internationale de ne pas ternir ce référendum unilatéral, le Président Pierre Nkurunziza a fait la sourde oreille en poursuivant son plan. Pour éviter les témoins gênants, il a interdit d'antenne les médias indépendants étrangers qui faisaient la couverture du pays, la BBC et la Voie de l'Amérique. Ceux-ci diffusant aussi en kirundi jouiraient de plus en plus d'audience, depuis que toutes les radios locales indépendantes ont été détruites et interdites, depuis la mi-mai 2015.

Tous les organismes ayant habituellement le mandat d'observer les élections se sont abstenus. Ce qui fait qu'aucun observateur indépendant n'a été déployé sur le terrain.

Dans ce contexte, et dans un processus ni libre ni transparent, avec des électeurs soumis à la terreur, la société civile burundaise n'a pas non plus désigné d'observateurs. En revanche, elle a décidé de faire l'observation des violations des droits de l'homme au cours de cette consultation. Le présent rapport a pour but de présenter les observations sur les différentes violations survenues au cours du processus référendaire dont le scrutin a eu lieu le 17 mai 2018.

I.2 Une révision constitutionnelle taillée pour les intérêts d'une seule personne : Pierre Nkurunziza

Alors que le contentieux né du troisième mandat de Pierre Nkurunziza a plongé le pays dans une crise profonde avec les caractéristiques que l'on connaît en termes de violations massives des droits humains, Pierre Nkurunziza, en décidant de faire sauter le verrou des mandats, a pris le risque d'entraîner le Burundi dans une crise plus grave pour satisfaire ses propres intérêts.

La décision controversée de briguer un troisième mandat a été prise par Pierre Nkurunziza alors que plusieurs débats avaient été menés sur sa légalité. Du côté du pouvoir, plusieurs raisons ont été avancées, notamment le fait que pour son premier mandat, il avait été élu au suffrage universel indirect et non directement par la population. Mais ce mode d'élection présidentiel était bien prévu par la Constitution, et n'altérait en rien les prérogatives de chef de l'Etat qu'il a exercé pleinement au cours de son premier mandat, de 2005 à 2010.

La cour constitutionnelle devant statuer sur cette légalité a subi de fortes pressions du pouvoir afin de la contraindre à décider dans le sens souhaité par Pierre Nkurunziza. Le vice-président de cette cour a dû démissionner, et s'exiler, après avoir dénoncé les pressions et les menaces dont les membres avaient été l'objet. Juste après le déclenchement de la crise, les chefs d'Etat des pays de la communauté est africaine avaient saisi leurs ministres de la justice pour donner leur avis sur cette question. Leur réponse était claire, tant la constitution que l'Accord d'Arusha limitaient les mandats présidentiels à deux⁵.

Par ailleurs, lorsque le président Pierre Nkurunziza prêtait serment presque en catimini, le 20 août 2015 pour un troisième mandat contesté, Pierre NKURUNZIZA avait déclaré qu'il allait exercer son tout dernier mandat présidentiel que lui considérait comme le deuxième. En outre, il avait promis aux chefs d'Etat de la Communauté Est africaine de ne pas se présenter pour un quatrième mandat⁶.

Par ailleurs, à travers le communiqué du Sommet urgent des Chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur la situation du Burundi du 06 juillet 2015 à Dar es salaam, au point 5.C, il est précisé que : « **Whichever political party wins the presidential elections and all other political parties commit to uphold the Arusha Peace and Reconciliation Agreement and commit not to amend the Constitution of Burundi in respect to term limits and other fundamental principles enshrined in the Arusha Agreement** ».

⁵ East African Community, Report of the meeting, Meeting of the attorneys general, ministers of justice and constitutional affairs, Arusha, 15th May, 2015.

⁶ <http://m.dw.com/en/burundai-nkurunziza-tells-eac-hellèquit-after-3-terms/a-18435582>

Quoique la position de l'EAC n'ait pas pu être constante et tranchée sur la crise qui prévaut au Burundi, il est clair que depuis 2015, cette communauté avait mis en garde quiconque voudrait modifier la constitution en vue de remettre en cause la limite des mandats présidentiels ainsi que l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.

Afin de renforcer sa position au sein de son parti le CNDD-FDD, Pierre Nkuruziza s'est fait nommer au titre de « **Guide suprême éternel** » et justifier ainsi son ambition de rester au pouvoir. Avec le nouveau projet de constitution, tous les aspects consociatifs vont sauter. Le mandat présidentiel va passer de 5 à 7 ans, après une remise des compteurs à zéro en 2020. Le Président Pierre Nkuruziza pourra donc rester au pouvoir jusqu'au moins en 2034.

Le projet de constitution présenté au vote le 17 mai consacre un pouvoir présidentiel absolu. Le président sera le seul chef à bord, avec un premier ministre qui va coordonner l'équipe gouvernementale en exécutant les décisions et les politiques du président. Il pourra être démis au bon vouloir du président seul. Un chef de cabinet donc. En outre, seul le parti ayant gagné les élections sera représenté au gouvernement.

Le système de deux vice-présidents sera abrogé. Le premier vice-président qui dans l'ancienne constitution devait assurer un certain équilibre, étant d'origine ethnique différente de celle du Président, n'aura aucun pouvoir. Il sera là pour faire de la figuration.

Le pouvoir du parlement déjà réduit le sera encore davantage. Les lois simples seront adoptées à la majorité absolue, alors que dans la constitution de 2005, il fallait les deux tiers des voix.

I.3 La milice Imbonerakure formée et galvanisée pour tuer

Certains faits survenus au cours de la période autour du référendum constitutionnel mettent en exergue des risques de crimes graves de masse y compris un génocide pouvant viser simultanément les Tutsi et les opposants politiques au Burundi, comme cela était distillé dans de nombreux messages sibyllins propagés sous le manteau et même publiquement dans le pays.

Selon un rapport conjoint de la FIDH et de la Ligue ITEKA, une répression aux dynamiques génocidaires est en cours au Burundi.

Selon ce rapport, « *Les éléments recueillis par la FIDH et la ligue ITEKA confirment la radicalisation et les dérives extrêmement inquiétantes du régime : l'ethnisation de la crise ; le recours à une propagande fondée sur une idéologie ethnique, qui assimile les opposants, les membres de la société civile, les journalistes, et les Tutsi à des ennemis du régime qu'il faut éliminer ; la poursuite des crimes de masse à huis clos ; l'utilisation d'unités d'élite et de milices pour réprimer les opposants ; la rupture de la*

coopération avec les Nations unies et le retrait du Burundi de la Cour pénale internationale (CPI).»⁷

Au cours de la période sous revue, plusieurs facteurs renforcent l'hypothèse de l'éventualité de crimes de masse dont les signes précurseurs sont visibles.

Parmi ces facteurs, il y a le fait que la milice Imbonerakure créée par le pouvoir CNDD-FDD, bénéficie du soutien officiel et total de Pierre NKURUNZIZA et du parti dirigeant. Du point de vue idéologique, Pierre Nkurunziza a publiquement affirmé que son « dieu est un Imbonerakure ». Par ailleurs, on sait que ces miliciens font des entraînements militaires et qu'ils ont reçu des armes à feu.

De plus en plus, la milice imbonerakure supplante aujourd'hui toutes les institutions étatiques de sécurité l'armée, la police, la justice et l'administration. Elle a acquis tous les pouvoirs d'arrêter, imposer des amendes, intervenir dans la gestion de l'ordre public et tuer en toute impunité. Celle-ci va d'ailleurs être renforcée avec l'article 50 du projet de Constitution qui stipule « qu'aucun burundais ne pourra être extradé ». Ce qui constitue une tentative de soustraire les criminels, au service du pouvoir, de poursuites judiciaires.

Au regard de son modus operandi, de son organisation et du soutien dont elle bénéficie de la part du pouvoir et de son idéologie, beaucoup de similitudes se dégagent avec la milice interahamwe qui a participé au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Il en a de même des discours d'intolérance et de haine qui ressemblent à s'y méprendre avec ceux prononcés avant le génocide contre les Tutsis au Rwanda, en 1994.

En effet, beaucoup de discours de haine ethnique et de lynchage des « ennemis » sont prononcés et assumés publiquement par les hautes autorités du pays. Le dernier en date qui a été le plus diffusé est celui prononcé par Melchiade NZOPFABARUSHE. Dans ce cas, face à la désapprobation générale, les autorités étatiques ont fait semblant de s'en démarquer, alors que de manière générale la diffusion de ce type de messages de haine jouit d'une totale impunité. L'exemple venant du Président Pierre NKURUNZIZA, en personne.

Il faut noter que même dans le cas de Melchiade Nzopfabushe, l'infraction lui imputée⁸, malgré sa gravité, a été réprimée de façon légère, alors que celui-ci avait incité au meurtre des opposants politiques, appelant à les assassiner et les jeter dans le lac Tanganyika pour y nourrir les poissons. Le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura Rural saisi en procédure de flagrance l'a condamné le 30 avril 2018 à une

⁷ <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/burundi/burundi-une-repression-aux-dynamiques-genocidaires>, 15 novembre 2016.

⁸ Il était accusé de menaces d'attentat contre des personnes, jeter l'alarme dans la population par menaces d'un danger pour la vie, faux bruits de nature à porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, imputations dommageables.

peine d'emprisonnement de trois ans au moment où Germain Rukuki⁹, un ancien responsable des finances de l'ACAT-Burundi, lui a été condamné à une peine de 32 ans, alors qu'il n'a commis aucune infraction aux yeux du droit positif burundais. Son crime étant d'avoir été un défenseur des droits de l'homme. Donc, deux poids deux mesures.

II. Une Campagne référendaire ponctuée de discours de haine et de nombreuses atteintes aux droits humains.

La période d'avant et pendant la campagne pour la révision de la Constitution a été caractérisée par des violations massives et systématiques des droits et libertés des Burundais, les plus visés étant ceux qui sont considérés comme membres de l'opposition politique ou soupçonnés de vouloir voter ou de faire campagne contre le projet de constitution.

Les membres de la milice Imbonerakure viennent en tête parmi les auteurs présumés de ces violations.

II.1. Intimidations et discours de haine

Depuis le déclenchement de la crise de 2015, le discours de la haine est devenu récurrent, l'arme ultime que le régime utilise pour gagner les faveurs de la majorité hutu en tentant de créer une diversion autour de la nature de la crise en cours. Les éléments répétitifs de ce discours reviennent sur le risque de retour au pouvoir de Tutsi nostalgiques des pouvoirs anciens pour opprimer et tuer les membres de la majorité hutu. Le pouvoir de Pierre Nkurunziza se présentant comme l'ultime rempart contre cette menace.

Ce genre de discours, combiné à l'existence et à la militarisation de la milice imbonerakure, et à la collaboration de plus en plus évidente avec les FDLRs dont les aînés Interahamwe ont commis le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, fait craindre une dérive vers des crimes graves et massifs.

Sans être exhaustif, deux exemples emblématiques de discours sont repris de par le rang de leurs auteurs et leur contenu, en commençant par celui du Président Pierre Nkurunziza.

⁹ Voir le rapport de l'OMCT et de la FIDH sur le dossier de Germain RUKUKI.

II.1.1. Les discours de Pierre NKURUNZIZA : intolérance et incitation à la haine

Presque un mois avant le lancement du référendum, le 12 décembre 2017, Pierre Nkurunziza a marqué les esprits dans un discours prononcé le 18 novembre 2018 à Cibitoke, lors de la célébration de la journée du combattant. Dans ce fameux discours, il a annoncé que « *le premier imbonerakure est Dieu. Comploter contre les Imbonerakure, c'est aller contre la volonté de Dieu, car Dieu aime les enfants, la jeunesse. C'est aussi lutter contre le Cndd-Fdd, car nous tous au parti, nous avons commencé comme Imbonerakure* ». Le Président a en outre exprimé son total soutien aux imbonerakure en ces termes « *Les responsables de votre parti au haut niveau vous soutiennent face aux accusations qui pèsent contre vous. Ne vous en faites pas, on est et on sera toujours avec vous ! Encore plus, Dieu, le tout puissant, est avec vous. Il est même un de vous. Chers Imbonerakure, vous avez la fibre divine¹⁰ !* » Ce jour-là le Président a beaucoup parlé de Dieu et du ciel. C'est ainsi qu'il a averti quiconque serait tenté de s'opposer au changement de la constitution en ces termes « *Ce n'est pas un jeu, c'est très sérieux, il faut leur donner un laissez passer. On se rencontrera au ciel.* »

Cette ligne dure a été confirmée et renforcée à Bugendana. Le Président a averti que celui qui osera s'opposer au projet de constitution aura dépassé la ligne rouge.

Lors de la campagne pour le référendum le 2 mai 2018 à Gitega, le discours du Président était plein de menaces : « *Qu'il soit burundais ou étranger, celui qui va se mettre en travers de ce scrutin, je vous le dis, il aura affaire à Dieu, et Dieu qui est au ciel est témoin ici. Mais je sais qu'il y a des gens sourds à ces messages, qu'ils essayent seulement.* »

Les avertissements émis dans les différents messages s'adressent aux opposants politiques et à tous ceux qui seraient tentés par le refus de la modification de la constitution. Mais certains messages sont aussi spécifiquement adressés à des membres du parti CNDD-FDD, tentés par la fronde. Ce type de messages laisse penser à une possible chasse aux sorcières même après le référendum.

II.1. 2. Le discours du cadre du CNDD-FDD Melchiade NZOPFABARUSHE : une incitation au meurtre non voilée

En réunion avec les membres du parti au pouvoir de Migera à Kabezi en date du 29 avril 2018, son village natal, Melchiade NZOPFABARUSHE, ancien chef de cabinet civil adjoint de Pierre NKURUNZIZA, ancien vice-président de la ligue des jeunes Imbonerakure et qui occupait à ce moment le poste de directeur administratif et

¹⁰ <https://www.yaga-burundi.com/2017/12/01/dieu-imbonerakure-deux-notions-incompatibles>

financier de la Mutuelle de la Fonction Publique, a prononcé un discours appelant clairement au lynchage des opposants.

Sans détours, Melchiade Nzopfabarushé a dit « s'il y a un opposant qui enseigne le contraire de ce que veut le pays, nous ne sommes pas ensemble. Nous nous en débarrasserons. Nous avons même fait fabriquer des bateaux que nous mettrons au port de Karonga. Nous le descendrons dans le lac Tanganyika et on en fera ce qu'on veut, d'autant plus que les poissons sont devenus rares dans le lac. On l'y mettra et il ira à pied au Congo. On fera ça dans tout le pays, dans chaque commune et nous ferons régner la loi du plus fort (un proverbe kirundi « uhagarikiwe ningwe aravoma » qui signifie littéralement celui qui est gardé par un léopard peut puiser de l'eau¹¹).

Les propos tenus par ce cadre du CNDD-FDD ont été vite relayés par les médias et les réseaux sociaux et ont fait scandale, provoquant la gêne des responsables du parti. Il a été arrêté dans une procédure de flagrance, jugé et condamné. Il a été accusé de menaces d'attentat contre des personnes, de jet d'alarme dans la population par menace d'un danger et de faux bruits de nature à porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat¹².

En réalité, son principal tort aura été de dire tout haut ce que beaucoup de responsables du parti et des membres de la milice imbonerakure disent tout bas. Il a été condamné à trois ans de servitude pénale et une amende équivalente à 342 dollars américains. Une peine faible par rapport à la gravité du délit.

Il s'agit du premier cadre du parti au pouvoir condamné pour de tels propos alors que plusieurs enregistrements vidéo et audio de cadres et de membres du parti et de la ligue des jeunes circulent en toute impunité depuis des mois sur les réseaux sociaux.

II.1.3. Le député Léonidas Mukeshimana ou le discours type du CNDD-FDD

Les discours et messages de haine sont devenus le lot quotidien des Burundais diffusés de façon sournoise par des membres du CNDD-FDD et de sa milice. Ils sont rapportés un peu partout dans le pays. Parfois, ils sont assumés à haute et intelligible voix, en public. Ainsi par exemple, en date du 8 mai 2018, alors que des militants du parti présidentiel étaient réunis au chef-lieu de la commune Muhuta, province Rumonge, le député Léonidas Mukeshimana, élu dans la province de Rumonge, a pris la parole et a traité les partisans du « NON » de **porte-malheurs** en les mettant en garde qu'ils seront pourchassés jusque dans leur dernier retranchement.

¹¹ <http://igihe.bi/Melchiade-NZOPFABARUSHE-yavuze.html>

¹² [http://www.iwacu-burundi.org/melchiade-nzopfabarushé-condamné-a-3-ans-de-prison-ferme-pour-
incitation-a-la-haine/](http://www.iwacu-burundi.org/melchiade-nzopfabarushé-condamné-a-3-ans-de-prison-ferme-pour-incitation-a-la-haine/)

II.2. Des intimidations au quotidien

Depuis 2015, les Burundais vivent dans une terreur inqualifiable soit pour adhérer au parti dirigeant ou pour les réduire au silence. De nombreux actes d'humiliation sont devenus le lot quotidien de nombreux burundais non membres du parti dirigeant. Cependant, même les membres ne sont pas du tout à l'abri de l'arbitraire.

Ces intimidations sont donc actuellement érigées en mode de gouvernance ou de contrôle de fait de toutes les ressources par une poignée de personnes autour de Pierre NKURUNZIZA, s'appuyant sur la milice Imbonerakure et certains éléments connus des corps de défense et de sécurité.

Dans le cadre du référendum, pour s'assurer que tous les Burundais en âge de voter allaient le faire, la possession du récépissé d'inscription au rôle a été systématiquement imposée à tout citoyen, le contrôle systématique étant fait par les Imbonerakure. Ainsi, des pressions de tout genre ont été exercées notamment dans des places publiques dont les marchés, les routes, les lycées et collèges. Des collégiens et lycéens ont ainsi été renvoyés de leurs écoles tant qu'ils ne s'étaient pas fait inscrire. Cette situation a été régulièrement rapportée mais n'a fait objet d'aucune intervention des autorités politiques pour y mettre fin. Surtout qu'on sait que la participation aux élections est un droit et non une obligation et ce en vertu du droit positif burundais.

En plus des intimidations et de menaces, beaucoup d'arrestations ont été opérées au cours de cette période. Selon Aimé Magera, porte-parole du parti FNL, aile dirigée par Agathon Rwasa, au moins 130 militants de la Coalition Amizero y'Abarundi ont fait objet d'arrestations illégales pendant la campagne électorale¹³ qui s'est clôturée deux jours avant la tenue du référendum du 17 mai 2018. A son tour, Hon. Agathon Rwasa, Président de la Coalition Amizero y'Abarundi, dans sa déclaration rendue publique le lendemain de la tenue du référendum, énumère de multiples atteintes aux droits et libertés de ses membres et dénonce le climat d'intolérance et d'impunité qui est promu par le parti au pouvoir.

Dans plusieurs endroits du pays où la campagne de propagande de la Coalition Amizero y'Abarundi s'est déroulée, des policiers ou des personnes en tenue policière ont été vus prenant des images des participants dans la campagne¹⁴. Par la suite, une partie de ces derniers ont fait l'objet d'arrestation par les agents du Service National de Renseignement (SNR) en complicité avec les Imbonerakure.

A travers tout le pays, un climat de terreur généralisé et d'atteintes aux libertés des citoyens a été instauré avec l'implication de tous les organes de l'Etat, y compris la justice. Celle-ci a fermé les yeux, lorsqu'elle n'était pas utilisée comme un outil de répression, participant par endroit à cautionner le jeu du régime qui consiste à

¹³ Déclaration faite à travers l'émission « Agateka kawu » de la Radio Inzamba du 15 mai 2018.

¹⁴ Reportage du journal de la Radio Inzamba du 08 mai 2018.

malmener systématiquement les opposants y compris par des emprisonnements et des condamnations non justifiées.

II.3. Les contributions forcées aux élections en toute illégalité

Les contributions forcées sont justifiées par une ordonnance du 11 décembre 2017 signée conjointement par les ministres de l'intérieur et de la formation patriotiques et des Finances. C'est par elle qu'il a été décidé d'imposer des contributions forcées, dites volontaires, en vue de financer les élections de 2020. Outre les modalités très contestables de sa mise en œuvre, plusieurs éléments démontrent le caractère illégal de cette décision.

Cette ordonnance conjointe viole la loi fondamentale qui, en son article 159 précise clairement que les Finances publiques sont du domaine de la loi et que seul le parlement est compétent pour légiférer dans toute matière ayant trait aux finances publiques. Deux ministres n'ont donc pas les prérogatives de légiférer en lieu et place du parlement.

Par ailleurs, à moins que l'Etat ait déclaré faillite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, les charges publiques ne peuvent pas être financées par des contributions volontaires. Le gouvernement du Burundi a fait fi de ce principe et cherche à renflouer ses caisses de manière opaque car les montants requis et leurs modalités de gestion n'ont jamais été précisés.

En effet, les contributions collectées ne sont prévues nulle part dans la loi des finances et aucun mécanisme de gestion, de contrôle ou de redevabilité n'a été mis en place. En outre, le budget des élections de 2020 n'a été publié ni par le gouvernement ni par la commission électorale « indépendante » et les montants des cotisations consignés dans l'ordonnance ne sont que forfaitaires et parachutés sans base de calcul ni référence.

De plus, compte tenu du niveau élevé de corruption et des malversations financières dans le pays, l'utilisation des fonds collectés dépendra du seul vouloir discrétionnaire du Président de la République. Il y a un risque élevé que ces montants soient utilisés de différentes manières pour renforcer la tyrannie et la répression pour faire taire toute voix discordante.

II.4. Les principaux cas de violence et autres violations des droits de l'homme pendant la campagne et le référendum¹⁵

Pendant cette période, plusieurs violations ont été rapportées à la fois par les ONGs locales et internationales ainsi que les médias indépendants. Les cas repris ne sont pas exhaustifs. De même, qu'on ne pourrait pas affirmer, pour l'instant, que tous les crimes sont tous liés à la fièvre référendaire. Globalement, la plupart de ces violations sont des crimes d'Etat perpétrées impunément par les éléments de la milice Imbonerakure, des corps de défense et de sécurité et du SNR.

Le rapport trimestriel de la Ligue Iteka valable de janvier à mars 2018 mentionne 63 cas de personnes assassinées dont 54 cas de torture, 15 cas de Violences basées sur le Genre, 488 de personnes arrêtées arbitrairement et 9 cas de personnes portés disparues.

Quant au rapport trimestriel de la Campagne SOS-Torture¹⁶ rendu public en date du 03 mai 2018 et portant sur le premier trimestre de l'année 2018, répertorie 26 assassinats, 26 cas de torture, 226 arrestations arbitraires, 29 arrestations illégales, 15 cas de disparitions forcées et 10 tentatives d'assassinats. Dans tous ces cas, les principales victimes sont essentiellement constituées par les membres des partis de l'opposition politique, et de façon particulière de militants du FNL, fidèles à Agathon Rwasa. Rien que pour le mois de mars, les rapports de l'ONG ACAT-Burundi, Ligue ITEKA et APRODH font état de plusieurs dizaines de personnes tuées.

Le rapport de l'APRODH mentionne également trois cas de viols et violences basés sur le genre au cours du mois de mars 2018.

Le magazine Humura de la Radio Publique Africaine¹⁷ qui a relevé quelques cas emblématiques du climat de terreur entretenu dans le pays pendant la période précédant le référendum jusqu'au 15 mai 2018, a rapporté plusieurs faits relevés ci-dessous.

En date du 11 février 2018, l'administrateur de la commune BUSONI en province de KIRUNDO a pris la décision d'empêcher aux personnes ne s'étant pas encore fait enregistrer au rôle électoral de vaquer à leurs activités. Dans la commune voisine de Kirundo, en date du 17 février 2018, l'administrateur a donné aux Imbonerakure, l'ordre de bloquer la route et toute personne qui n'avait pas encore de récépissé n'avait pas le droit de circuler.

¹⁵ Les répertoriés ont été extraits des Rapports de ACAT-Burundi, SOS-Torture, Ligue ITEKA, les journaux INZAMBA et Humura, SOS Médias et autres sources d'information notamment certaines communications sur les réseaux sociaux.

¹⁶ <http://sostortureburundi.over-blog.com/2018/05/rapport-trimestriel-sur-la-situation-des-droits-de-l-homme-au-burundi.html>

¹⁷ Journal du Magazine Humura Burundi du 15 mai 2018.

En province de Kayanza, même pour aller cultiver dans son propre champ ou pour aller au marché, toute personne devait prouver son enregistrement au rôle électoral à défaut de quoi des intimidations suivies parfois par des actes de violence s'en suivaient pour obliger tous les citoyens à se faire enrôler.

Dans les provinces de MWARO, BUJUMBURA, CIBITOKÉ, RUMONGE, KAYANZA et MUYINGA, les membres du Parti SAHWANYA FRODEBU ont été spécialement ciblés et ont subi des actes de violence de la part de la milice Imbonerakure.

Les membres du MSD ont également fait les frais de cette campagne de terreur. Une quarantaine d'entre eux ont été torturés et plusieurs dizaines ont été contraints à l'exil.

Au final, le constat est que cette campagne de terreur a touché toutes les provinces du pays, en prenant des formes diverses, allant de l'intimidation, aux entraves sur les libertés jusqu' aux assassinats.

II.5. L'assassinat de Simon BIZIMANA : un cas emblématique de la résistance pacifique et de la répression

Ce jeune citoyen de Cendajuru a été assassiné pour avoir refusé de se faire enregistrer aux élections en invoquant sa croyance religieuse.

Simon BIZIMANA est mort à l'hôpital de CANKUZO en date du 18 mars 2018, alors qu'il était âgé de 35 ans. Un mois plus tôt, exactement le 14 février 2018, il avait été arrêté par le chef de colline de Gisoro, Marc Nimpa, et soumis à un interrogatoire à genoux devant le chef de poste de la police de Cendajuru. Il aurait ensuite été conduit dans un bois et frappé avec un "fer à béton" et sa bible par l'administrateur de Cendajuru Béatrice Nibaruta¹⁸.

Le lendemain, après une nouvelle séance de tortures par l'administrateur de Cendajuru, le sang coulant des narines et des oreilles, le jeune homme a été emmené au chef-lieu de la province par le responsable provincial du SNR à Cankuzo Bonaventure Niyonkuru. Avant d'embarquer dans le véhicule du chef du SNR, le jeune homme a juste eu le temps de crier à sa femme : "Yudita wanje, nsabira ikigongwe bandekure" (Ma chère Judith, demande pardon pour moi afin qu'ils me relâchent). Il ne reverra plus jamais Cendajuru.

La mort de Simon Bizimana est survenue après des interrogatoires et une détention arbitraire à Cankuzo, sans soins médicaux malgré qu'il fût dans un état sanitaire critique. Le 14 mars 2018, ayant déjà perdu connaissance, il a été emmené à l'hôpital de Cankuzo par des policiers et est décédé trois jours plus tard.

A ce sujet, le groupe de presse IWACU a mené une enquête détaillée sur la responsabilité des autorités policières et administratives dans ce crime¹⁹.

¹⁸ <http://www.iwacu-burundi.org/a-tous-les-petits-simon-1/>

¹⁹ <http://www.iwacu-burundi.org/enquete-mort-de-simon-lhomme-.../>

L'ONG APRODH donne aussi des détails sur la disparition de Simon Bizimana dans des conditions troubles²⁰, alors qu'il était aux mains de l'autorité. Le FOCODE a également mené une enquête sur le cas de Simon BIZIMANA²¹.

II.6. Intimidations et violations des libertés publiques pendant la campagne référendaire

La période précédant le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 a été caractérisé par plusieurs limitations aux droits et libertés arbitrairement imposées aux citoyens en général et aux militants de l'opposition politique en particulier.

La Ligue ITEKA²² a répertorié différentes violations dans le numéro 110 du 07 au 13 mai 2018 qui sont reprises ici.

- Le 12 mai 2018, en zone Kigwena, de la commune et province Rumonge, des activités économiques liées à la pêche ont été perturbées par la chef de zone, prénommée Frida pour forcer la population à aller retirer les cartes électorales.
- En date du 7 mai 2018, des militants du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa qui allaient participer au meeting de sensibilisation pour voter « NON » au référendum constitutionnel ont été bloqués dans les collines avoisinant le centre urbain de Cankuzo. Le gouverneur Désiré Njiji aurait donné l'ordre aux transporteurs de ne pas déplacer les militants fidèles à Agathon Rwaswa des communes vers le chef-lieu de la province Cankuzo.
- Le 13 mai 2018, vers 17 heures, le cortège d'Agathon Rwaswa de la coalition Amizero y'Abarundi, a été pris pour cible par des jeunes Imbonerakure en zone et commune Buhiga. Le cortège venait de la ville de Karuzi et se rendait à Buhiga pour y tenir un meeting.
- En date du 11 mai 2018, en commune Mabanda de la province Makamba, des habitants du chef-lieu de la commune Mabanda, ont été terrorisés par des jeunes du CNDD-FDD lors de la campagne référendaire du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, des slogans hostiles à l'opposition ont été scandés par ces jeunes armés de gourdins. Des routes ont été bloquées pendant toute la durée du meeting par ces jeunes alors que la police était présente. Sans aucune réaction.
- Le 12 mai 2018, en commune Rusaka, de la province Mwaro, la campagne du parti FRODEBU a été perturbée. Monsieur Donatien Bihumugani, président du parti dans cette commune a été arrêté vers 13 heures par le commissaire communal de police de Rusaka accompagné du responsable du SNR de cette même province. Selon des sources sur place, Donatien Bihumugani était accusé de distribuer des dépliants sur lesquels était écrit "NON". Vers 14 heures de la même journée, il a

²⁰ Les rapports et publications de l'ONG APRODH sont consultables au site : <http://www.aprodhasbl.org>

²¹ ²¹ Les rapports et déclarations du FOCODE peuvent être consultés sur le site : www.focode.org ; www.ndondeza.org

²² La Ligue Iteka est l'ONG la plus ancienne dans la défense des droits humains au Burundi. Elle publie hebdomadairement des bulletins de monitoring sur les violations des droits humains au Burundi.

été relâché ayant démontré qu'il avait la permission de l'administration communale pour la campagne référendaire du 13 mai 2018. Les militants ont dû mener la campagne référendaire au milieu de la route parce l'administrateur n'avait pas accordé une place pour le meeting.

En date du 9 mai 2018, des jeunes Imbonerakure ont effectué une patrouille au chef-lieu de la province Bururi à la recherche de la délégation de la coalition "Amizero y'Abarundi" venue pour la propagande du 10 mai 2018, dans le but de les intimider. Selon des sources sur place, le président de cette coalition a dénoncé le comportement de ces jeunes Imbonerakure qui ont menacé et empêché certains militants de cette coalition de se rendre au stade de Kabuye pour écouter le discours d'Agathon Rwasa.

Le 12 mai 2018, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province de Karuzi, des Imbonerakure commandés par leur chef communal prénommé Rénovat ont circulé au centre de négoce de Gihogazi donnant un avertissement aux motards que quiconque participera aux propagandes de la coalition "Amizero y'Abarundi" représentée par Agathon Rwasa ou transportera un membre de cette coalition, sera sévèrement corrigé et sa moto confisquée. Selon des sources sur place, cela a causé la panique au sein de ce groupe dont les membres gagnent leur vie que grâce au transport rémunéré de personnes.

En date du 13 mai 2018, lors de la campagne menée sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Athanase Mpawenayo, représentant communal du parti CNDD-FDD a informé la population qu'à partir du 15 mai 2018, la sécurité nocturne sera assurée par des Imbonerakure formés à cet effet et partout dans le pays. Il a dit que celui qui sera attrapé en train de faire campagne pour voter "NON" au référendum sera corrigé par ces Imbonerakure avant de l'amener à la police la plus proche.

Le 8 mai 2018, le matin, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, cinq maisons dont les propriétaires sont Jean Ndayisaba, Isidore Bigirimana, Mireille, Alexis et Romuald, tous de l'ethnie tutsi ont retrouvé du sang répandu à leurs vérandas, sauf chez Mireille où le sang avait été mis sur sa clôture. La population de cette localité a accusé les Imbonerakure qui font les rondes et patrouilles nocturnes. Aucune enquête n'a été initiée bien que les familles concernées aient saisi les autorités administratives et policières.

En date du 9 mai 2018, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, lors des meetings de propagande organisés par le parti CNDD-FDD, le chef de zone Buhinyuza Félix Nkerandanga a dit à la population que celui ou celle qui osera voter « NON » aura choisi le noir comme malédiction et sera immédiatement candidat à la mort qui pourra survenir ce jour à son arrivée à la maison.

Selon les rapports publiés mensuellement par le Réseau des Citoyens Probes (RCP) sur les manifestations publiques et autres événements, plusieurs incidents ont émaillé la période référendaire²³. A titre d'illustration, le rapport du mois de février 2018 indique que durant les 10 jours d'enregistrement des électeurs, la population a été malmenée par les administratifs et les jeunes imbonerakure qui les forçaient d'aller s'enrôler de force.

Enfin, SOS-Torture, dans son rapport hebdomadaire du 05 au 12 mai 2018 précise que « *Les agressions contre des militants de l'opposition rapportées depuis quelques semaines, visant notamment ceux du parti FNL des fidèles du député Agathon Rwasa, n'ont pas diminué d'intensité. Au moins vingt-trois (23) militants de ce parti ont été victimes de bastonnades, de tortures et d'arrestations arbitraires dans différentes localités. La plupart des victimes ont été agressées par des membres de la milice imbonerakure à leur retour de meetings de la coalition Amizero y'Abarundi (dont le FNL est fondateur), la coalition ayant décidé de battre campagne pour le « non » en vue du référendum* ».

III. Organisation du scrutin du 17 mai 2018 et dépouillement

Malgré le climat d'intimidation et de terreur instaurés, une frange importante de la population opposée à la tenue du référendum et à la révision de la Constitution, a pu vaincre la peur et de façon inattendue a bravé ces contraintes pour participer aux meetings organisés par Agathon RWASA au nom de la Coalition AMIZERO Y'ABARUNDI.

Tout ça malgré qu'un grand débat ait fortement opposé les tenants du boycott total et ceux d'une participation visant à battre campagne et voter pour le NON.

Sans entrer dans ce débat fort controversé, la coalition AMIZERO a pu organiser des manifestations, certes fortement encadrées par des miliciens imbonerakure et la police et surtout contraintes par le climat général de terreur, forçant le pouvoir à ouvrir des espaces que l'on croyait totalement verrouillés.

Cela a été possible en dépit du fait que le référendum s'est tenu à huis clos. Sans aucun observateur et les médias indépendants fermés.

La synergie des médias organisée par le Gouvernement du Burundi fut une mascarade dans la mesure où les quelques médias supposés indépendants en étaient exclus ou emmenés à jouer un rôle d'accompagnateur de la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB) qui filtrait les informations à diffuser.

²³ Rapport janvier 2018:: <http://rcpburundi.org/IMG/pdf/Rapport%20du%20mois%20de%20Janvier%202018.pdf>
Rapport février 2018 : <http://rcpburundi.org/nouvelles/article/rapport-des-manifestations-publiques-et-autres-evenements-du-mois-de-fevrier>
Rapport mars 2018: <http://rcpburundi.org/burundi/article/rapport-des-manifestations-publiques-et-autres-evenements-du-mois-de-mars-2018>

En dehors du pays, l'Allemagne et le Canada ont pris la décision d'interdire la tenue du référendum constitutionnel sur leurs territoires considérant que le référendum n'était pas crédible et qu'il était organisé sur fond de violations des droits et libertés fondamentaux des citoyens.

III.1 Des irrégularités graves et notoires qui enlèvent toute crédibilité au scrutin du 17 mai 2018

Le référendum organisé le 17 mai 2018 était entaché de graves irrégularités qui font perdre à la consultation référendaire toute crédibilité par son manque de liberté et de transparence et suite aux violences notoires exercées sur les opposants.

A titre illustratif, voici quelques exemples de manquements et irrégularités qui ont entaché le scrutin :

- Comme l'enrôlement aux élections a concerné également des jeunes âgés actuellement de seize (16) ans, compte tenu du fait qu'ils auront 18 ans lors des élections de 2020, aucun mécanisme concret n'a été mis en œuvre pour s'assurer que ces jeunes n'ont pas voté le 17 mai 2018 ;
- Dans presque tous les bureaux de vote, les Imbonerakure étaient sur place pour intimider, influencer le vote et empêcher à ceux qui voulaient voter NON de le faire ;
- Dans certains bureaux de vote, ce sont les Imbonerakure qui ont décidé de voter en lieu et place des électeurs notamment dans le cas où ceux-ci ne savaient ni lire ni écrire ou étaient très âgés ;
- Des traitements sélectifs des électeurs votant dans des lieux autres que ceux de résidence pour des raisons professionnelles ou autres selon qu'ils étaient pressentis voter pour ou contre la révision de la Constitution ;
- Dans plusieurs localités du pays, des franges de la population ont été empêchées de voter parce qu'ils étaient connus pour être membres de la Coalition Amizero y'Abarundi ;
- Les électeurs ont été surveillés jusqu'aux isolements et certains ont vu leurs bulletins de vote déchirés lorsqu'ils avaient voté « non » ;
- Un changement ou une inversion des urnes par bureaux de vote et des mentions inappropriées sur les urnes dans le but d'influencer le vote ;
- De façon systématique, les mandataires régulièrement accrédités par la CENI pour le compte de la Coalition Amizero y'Abarundi ont été empêchés d'accéder aux bureaux de vote en vue d'assister au comptage des voix et apposer leur contresigne aux procès-verbaux ;
- Les membres des bureaux de vote n'avaient pas de matériel suffisant notamment une tenue distinctive et dans la plupart de cas, les membres de bureaux de vote ne portaient pas de signes distinctifs ;

- Dans plusieurs bureaux de vote, les isoaloirs étaient faits de cartons de fortune montés de toutes pièces et ne garantissaient point la discrétion dans le choix du vote ;
- La plupart des observateurs de l'opposition politique ont fait objet d'arrestation soit la veille de l'élection soit le jour de l'élection et la province de RUMONGE semble avoir battu le record dans ce genre de persécutions et certains ont fait soit objet de tortures ou de disparitions forcées ;
- L'élection n'était pas concurrentielle du fait que les partisans du non ont été malmenés par les miliciens Imborerakure avant, pendant et après le vote ;
- Les résultats du vote ne reflètent pas les vœux exprimés par les électeurs car les mandataires des partisans du non, à savoir Amizero y'Abarundi ont été empêchés d'accéder aux bureaux de vote en vue d'assister au comptage de voix et apposer leur contreseing aux procès-verbaux ;
- Enfin, le projet de constitution ayant été rendu public tardivement, le vote exprimé par l'électeur porte sur un texte dont les électeurs ignoraient le contenu, altérant ainsi le caractère utile et sincère du vote.
- Concernant le dépouillement, seules des informations non officielles ont circulé sur les réseaux sociaux puisque la CENI n'a pas fait de communication officielle ni sur les résultats provisoires ni sur la date de proclamation des résultats provisoires et ce jusqu'au 21/05/2018.

III.2 La position de l'opposition politique ayant participé au référendum

A travers les communiqués respectifs du Président de la Coalition Amizero y'Abarundi, du porte-parole de cette coalition et du porte-parole du FNL d'Agathon Rwasa convergent sur la gravité des irrégularités qui ont entaché l'élection référendaire. Ils s'insurgent contre les violences et les persécutions orchestrées contre les membres de la coalition ainsi que les mandataires qui n'ont pas eu l'accès aux bureaux de vote. Selon les communiqués de ces responsables politiques, il est demandé à la CENI de réorganiser un scrutin crédible et se réservent le droit de contester les résultats selon des moyens appropriés. Cependant Agathon Rwasa a demandé à ses partisans de rester calmes et sereins.

IV. Conclusion et Recommandations

En conclusion, l'Etat de droit, la voie de la démocratie et le pluralisme politique, l'espace civique, la cohabitation et la coexistence pacifique des Burundais, l'essor économique, la reprise des relations normales avec la communauté internationale, la survie politique et physique des minorités, le respect des minorités, tels sont des aspects qui sont remis en cause et qui se retrouvent en danger suite à la récente révision de la Constitution.

Comme le confirme la plupart des positions exprimées par plusieurs pays à l'instar des Etats-Unis, l'Allemagne et d'autres, le référendum organisé le 17 mai 2017, à huis clos, n'est pas crédible. Il est fait dans l'intérêt du parti au pouvoir, si pas celui d'une

personne, pour consacrer un pouvoir absolu. Et cela sans consulter les forces qui comptent dans le pays, en faisant un pied au nez aux négociations inclusives initiées par la Communauté est africaine avec le soutien de la Communauté internationale.

La remise en cause de l'Accord de paix d'Arusha fait courir des risques énormes au pays et à la région. La paix déjà précaire depuis 2015, ne pourra pas être sauvegardée pendant longtemps et le pays ne peut que continuer de s'enfoncer dans une régression multiforme, physique, morale et dans tous les secteurs.

Face à tout ce qui précède, les Organisations auteurs de ce rapport conjoint de monitoring formulent les recommandations ci-après :

Au Gouvernement du Burundi :

- a. Libérer tous les prisonniers d'opinion sans conditions ;
- b. Accepter de négocier sans préconditions avec les opposants politiques dans l'intérêt d'un avenir commun, partagé de tous les Burundais ;
- c. Cesser toutes les formes de persécution à l'encontre des opposants ou d'autres citoyens présumés comme tels ;
- d. Faire cesser les intimidations orchestrées par les Imbonerakure à l'endroit de la population partout dans le pays et dans les milieux scolaires et universitaires en particulier.

A la Communauté de l'Afrique de l'Est

- a. Constaté son incapacité à aider les Burundais à sortir de la crise actuelle et en appeler à l'Union Africaine et aux Nations Unies pour des efforts conjoints plus concrets et contraignants au régime de Bujumbura ;
- b. Prendre des mesures conséquentes pour cesser de soutenir un régime totalitaire, responsable de graves et massives violations des droits humains, et mettre la pression sur ce régime, notamment à travers un embargo économique ciblé pour qu'il accepte de participer à des négociations inclusives ;
- c. Respecter scrupuleusement les conventions internationales en matière d'accueil et de protection des réfugiés burundais se trouvant dans les différents pays de l'EAC ;

A l'Union Africaine et aux Nations Unies :

- a. Mettre en œuvre la responsabilité de protéger en faveur du peuple burundais victime de répression et d'atrocités de masse ;
- b. Instaurer un cadre permanent de monitoring des violations des droits humains sur le Burundi et soutenir tous les mécanismes internationaux mandatés à cet effet ;
- c. Soutenir la Cour Pénale Internationale dans son travail d'enquête et de poursuite des auteurs de crimes pour mettre fin à l'impunité au Burundi ;

- d. En collaboration avec les pays de l'EAC, prendre des sanctions économiques ainsi que des sanctions individuelles à l'endroit des autorités burundaises afin d'amener le régime à accepter de négocier sans condition préalable ;
- e. Procéder au retrait des éléments des forces de défense nationales burundaises (FDNB) de toutes les opérations de maintien de la paix (OMP) onusiennes et de l'Union africaine en l'absence de progrès du processus politique et dans le cas de la poursuite des graves violations des droits humains au Burundi ;

Au Peuple Burundais :

- a. Ne pas céder à la terreur érigée en mode de Gouvernement et continuer à témoigner et dénoncer par tous les moyens, les dérapages commis par le régime en place ;
 - b. Garder la cohésion et de ne pas céder aux manœuvres divisionnistes et aux discours de haine et d'aversion ethnique du pouvoir et de ses acolytes.
-

Annexe : Liste des organisations auteurs du rapport :

1. **Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)** est une association sans but lucratif dont la mission est la lutte pour le respect de la dignité humaine, plus particulièrement pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. L'ACAT-Burundi agit pour tous ceux qui sont torturés, détenus dans des conditions inhumaines, ont disparu quelles que soient leurs origines, opinions politiques ou croyances religieuses. L'ACAT-Burundi inclut également dans ses axes de combat la lutte contre les violences sexuelles. www.acatburundi.org
2. **Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH)** créée en août 2001, a pour objectifs statutaires la défense des droits humains ; la protection des personnes détenues ; l'assistance des victimes de torture ; l'organisation de formations relatives à la prévention et documentation des cas de torture ; l'organisation de séances d'écoute et de conseil aux victimes et ; de réadaptation psychosociale et professionnelle. <http://www.aprodh.org>
3. **Le collectif des avocats pour la défense des victimes de crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)** est un collectif d'avocats Burundais en exil chargé de saisir les mécanismes internationaux au nom des victimes de violations graves des droits de l'Homme. www.avocatsdesvictimes.org
4. **La coalition burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)** a été créée en 2006 pour faire face à l'inertie et l'inefficacité de la justice Burundaise et combattre l'impunité devenue endémique dans le pays. Elle constitue une plate-forme des principales organisations de défense des droits humains au Burundi. <http://www.cb-cpi.org/>
5. **La Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)** a été mise en place pour la protection et promotion des droits humains, de la bonne gouvernance et de la démocratie. Depuis plusieurs années, la Coalition a fait un travail remarquable dans le monitoring des processus électoraux au Burundi. <http://www.cosome.bi/>
6. **Le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)** a été créé en août 2001 par un groupe de 27 étudiants de toutes régions et ethnies confondues. Ses domaines d'intervention incluent la défense des droits humains, le plaidoyer politique et la citoyenneté responsable. En avril 2016, la FOCODE a lancé la campagne « Ndondeza » afin de documenter des cas de disparitions forcées et d'aider les familles des disparus à retrouver leurs proches. www.focode.org, www.ndondeza.org
7. **Le Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC)**, composé de plus de 146 organisations, a pour objectif le renforcement de la société civile afin de promouvoir l'Etat de droit, la paix et la prospérité au Burundi. www.forsc.org

8. **La ligue ITEKA**, créée en 1991 à l'initiative d'un groupe de cadres issus de diverses catégories socioprofessionnelles (professeurs universitaires, médecins, juristes, religieux, etc.) a pour mission de défendre et de promouvoir les droits humains, et de prévenir leurs violations. <http://www.ligue-iteka.africa-web.org/>
9. **Le réseau des citoyens probes (RCP)** est une association sans but lucratif créée en 2005 et composée de 110 membres dont des étudiants, de lauréats et de fonctionnaires des différentes universités publiques et privées du Burundi. Ils travaillent en faveur de la promotion de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'éducation civique. www.rcpburundi.org
10. **SOS-Torture/Burundi** est une organisation sans but lucratif initiée par les défenseurs des droits de l'homme après le carnage du 11 et 12 Décembre 2015 à Bujumbura au Burundi, qui symbolise l'aggravation de la crise socio-politique après le forçage du Président Pierre Nkurunziza à présenter sa candidature controversée aux élections de 2015, une prise de conscience est née sur la nécessité de documenter et dénoncer systématiquement les abus commis avec le concours de tous les Burundais épris de paix et de retour à la bonne gouvernance au Burundi et à la lutte contre l'impunité. SOS-Torture/Burundi est membre du réseau SOS-Torture de l'OMCT (Organisation Mondiale contre la Torture). sostortureburundi.over-blog.com / <https://sostortureburundi.org>
11. **L'union burundaise des journalistes (UBJ)** est un syndicat créé en octobre 2009 par des professionnels des médias burundais qui compte 450 membres. Elle a pour mission d'œuvrer pour une solidarité des professionnels des médias afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et un environnement légal favorable à la liberté de la presse et d'expression.

